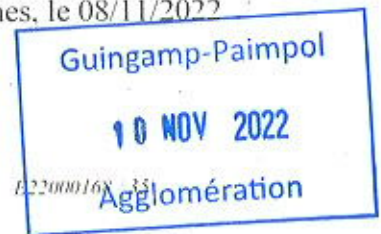


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

3, contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES Cedex
Téléphone : 02.23.21.28.28
Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

Rennes, le 08/11/2022



Monsieur le Président
de Guingamp-Paimpol agglomération
11 rue de la Trinité
22200 GUINGAMP

Dossier n° : E22000168 / 35
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le conseiller délégué du tribunal a désigné, en vue de procéder à l'enquête citée en objet, la commission d'enquête composée comme suit :

Présidente : Mme Marie-Jacqueline MARCHAND, maître de conférence en économie à l'université de Rennes 1 en retraite, demeurant 32 boulevard Raymond Poincaré à Rennes (35700) - Tel : 02-99-36-61-75 ou 06-19-34-04-61,

Membres :

Mme Catherine Blanchard, ingénieure principale de la fonction publique territoriale en retraite, demeurant 22 rue Joseph Le Goff, Saint-Guirec à Plévenon (22240) – Tel : 06.83.75.16.43

M. Serge Boudet, consultant/formateur en retraite, demeurant 17 square Etienne Huard à Rennes (35700) – Tel : 06.19.07.17.78

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter la présidente de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


V. LE BOËDEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 8 novembre 2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E22000168 /35

CODE : 1

LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu, enregistrées les 21 octobre et 3 novembre 2022, les lettres par lesquelles Guingamp-Paimpol agglomération demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal,
ainsi que le résumé non technique du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2022 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

Vu le formulaire par lequel les membres de la commission d'enquête déclarent sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Mme Marie-Jacqueline Marchand

Membres titulaires :

Mme Catherine Blanchard

M. Serge Boudet

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée au président de Guingamp-Paimpol agglomération et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Rennes, le 8 novembre 2022

Pour le président,
Par ampliation,



E. Leloup

Le conseiller délégué,

D. Rémy